



Conseil Municipal du 29 septembre 2026
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Yves LÉVÉNEZ

Date de la convocation : **24 septembre 2026**

Affichage de la convocation : **24 septembre 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 à 20h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	12

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC, Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Sabrina LE DUFF, Yves LÉVÉNEZ, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU.

Etai(en)t représenté(s) : Muriel SCHWARTZ (a donné pouvoir à Thibaut Quentin HOURMAND)

Etai(en)t absent(s) : Eric LE LOUARN, Clément LOSTANLEN, Gillian SALHI.

Délibération CM 2026_062
Rapport sur l'utilisation de la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°CM2026_006 en date du 7 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

Décision n° D2026_017 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMRF29) pour une cotisation de 130 €.

Décision n° D2026_018 : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de festivités (FNCOF) pour une cotisation de 10 €.

Décision n° D2026_019 : Renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour une cotisation de 100 €.

Décision n° D2026_020 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Agriculteurs de Bretagne pour une cotisation de 77,20 €.

Décision n° D2026_021 : Signature de l'avenant n°3 au marché de travaux n°2024_TRAV_01 LOT15 conclu avec la SAS Kervéadou dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de **3 429,78 € HT** (mise en place d'un coffret inverseur de source, d'un chemin de câbles dans le local technique, passage de l'alimentation et mise en place d'une prise extérieure).

Décision n° D2026_022 : Signature de l'avenant n°2 au marché de travaux n°2024_TRAV_01 LOT08 conclu avec la SAS Jean-Yves FALHER dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Prad Ar Stivell pour la création d'un tiers lieu à dimension culturelle pour un montant de **1 313,21 € HT** (fourniture et pose d'un escalier en hêtre LCA compris main courante).

Décision n° D2026_023 : Signature d'un devis pour la fourniture et pose d'équipements de cuisine dans l'office de réchauffe de l'Espace Prad Ar Stivell pour un montant de **12 130,39 € HT**.

Attributaire : SAS Métro France, ZA du Petit Nanterre, 5 Rue des Grands Prés 92024 Nanterre Cedex.

Le Maire,
Marie JAOUEN

Le secrétaire de séance,
Yves LÉVÉNEZ